



Numéro 36 - février 2024

ÉDITORIAL

CHACUN-E DOIT POUVOIR VIVRE DIGNEMENT

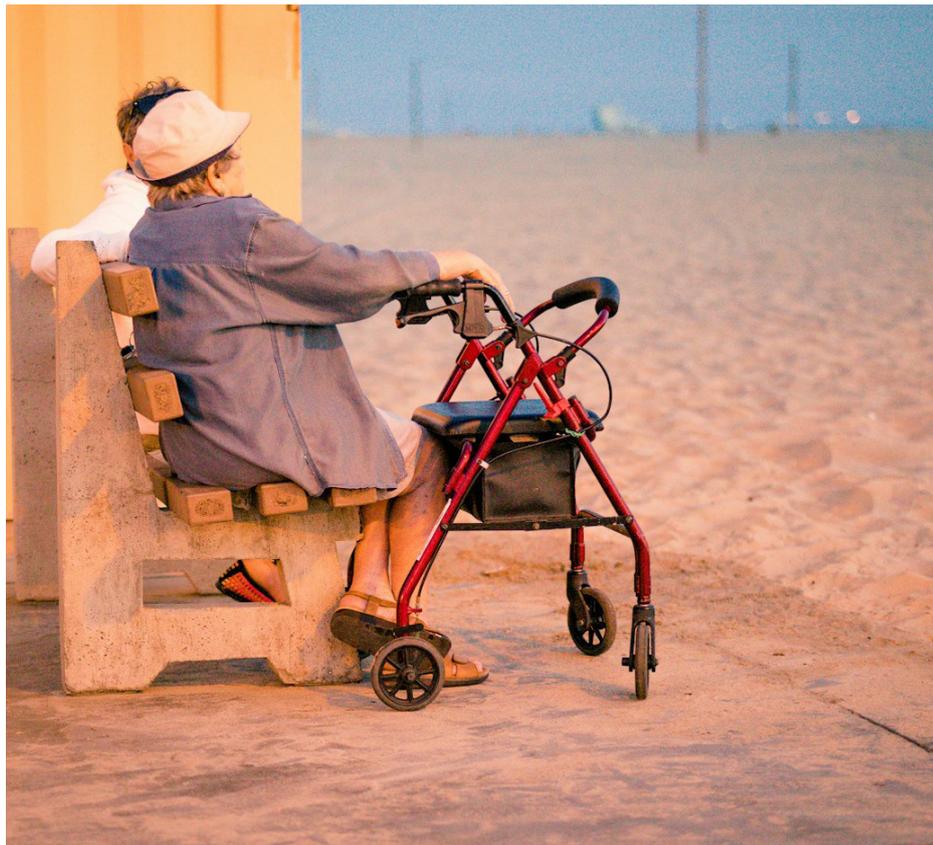
2023 a démontré plus que jamais la nécessité de défendre politiquement les plus démunis. Le système actuel nécessite un changement radical, que ce soit sur les questions du financement du système de santé, la répartition des gains de productivité ou l'utilisation des énergies. Pour ne prendre que ces trois exemples.

Les élections fédérales n'ont certes pas été couronnées de succès avec un léger recul de notre force électorale, elles ne sont toutefois pas le seul baromètre de notre état de santé. En effet, l'actualité cantonale a vu le dossier des charges géotopographiques aboutir à un consensus institutionnel qui devrait être pérenne et apportera des ressources aux communes qui en ont bien besoin. Alors que le canton avait dénié toute problématique liée aux charges d'altitude, le lancement de l'initiative aura permis de négocier la solution aujourd'hui adoptée par le Grand Conseil.

Disons-le clairement, l'engagement parlementaire du PoP et avant cela le travail de récolte des signatures pour l'initiative auront permis de redéfinir le rapport de force et donner ainsi un bon bol d'air frais aux communes d'altitude.

Ce succès ne doit toutefois pas nous inviter à baisser la garde.

Sur le plan cantonal, les attaques se multiplient pour rendre impraticables les politiques publiques de proximité que nous chérissons. Les débats concernant le budget 2024 de l'État en sont d'excellents exemples. La baisse linéaire des impôts des personnes physiques d'1%, dont le 50% profitera aux 10% les plus riches, dans un contexte où les besoins d'investissements sont plus marqués que jamais et alors que les prévisions à moyen terme sont négatives reste incompréhensible. Elle se comprend pourtant aisément. La droite, à tous les échelons institutionnels, n'a qu'un objectif: réduire les possibilités financières des collectivités par le biais de cadeaux qui favorisent d'abord les plus



En Suisse, après une vie de labeur, les personnes à la retraite sont de plus en plus nombreuses à avoir du mal à s'en sortir. Oui à la 13e rente AVS! (photo_Oxana Melis)

aisés. La baisse fiscale votée est d'autant plus sournoise qu'elle impacte également les revenus fiscaux des communes... qui n'ont pas eu leur mot à dire. Au final, des communes déjà exsangues doivent composer avec des décisions prises plus haut.

Dans ce contexte, les élections communales d'avril 2024 puis les élections cantonales de 2025 revêtent de la plus haute importance pour que l'ensemble des populations concernées puissent bénéficier de prestations publiques de qualité, de proximité et qui leur permettent de vivre dignement d'un bout à l'autre de l'existence sans oublier personne.

Cela devrait aller de soi. Et pourtant, les personnes que nous rencontrons lors des permanences sociales et des soutiens aux déclarations d'impôts ne laissent pas

planer de doute: dans notre riche Suisse, le fossé entre les plus riches et les plus démunis se creuse et tout le monde n'a pas un bon 2e pilier. Quant au 3e pilier, il reste un mirage pour nombre de travailleurs et travailleuses.

Le 3 mars, une première échéance de taille se présente à nous entre deux objets fondamentalement opposés: nous disons un grand OUI à la 13e rente AVS qui doit améliorer la prévoyance vieillesse et un grand NON à l'initiative des Jeunes PLR qui ont à peine goûté au travail qu'ils prônent déjà de prolonger l'âge de départ à la retraite en l'adaptant à l'espérance de vie.

Le 3 mars nous avons donc la possibilité de faire en sorte que Neuchâtel vote résolument progressiste!

Julien Gressot

BUDGET 2024 DE L'ÉTAT LES COMMUNES BOIVENT LA TASSE

Le Grand Conseil à majorité de droite a approuvé une baisse de la quotité d'impôt linéaire de 1% le 5 décembre qui impacte les comptes cantonaux, mais aussi les comptes communaux qui tirent déjà la langue. «Cette baisse de la fiscalité pour les personnes physiques va réduire les recettes du canton de 6 millions de francs», rappelle la cheffe du groupe VertPoP, Sarah Blum.

Le député popiste Armin Kapetanovic a critiqué verbalement cette baisse: «Cet effritement des revenus n'a aucun sens alors que le canton doit affronter des coûts de santé et d'énergie élevés. Le canton a aussi d'énormes investissements à consentir et des moyens sont nécessaires dans le sport, la culture et l'ensemble des services publics. Nous rejetons ce marketing fiscal qui laisse penser que la fiscalité est si essentielle. Or, c'est davantage le revenu librement disponible ou les places d'accueil extrascolaire qui sont centraux pour l'attractivité de notre canton.» De son côté, le député et président du PoP Julien Gressot rappelle que «cette baisse est inique car elle favorise d'abord les 10% des ménages les plus riches à

qui profite la moitié de cette baisse fiscale. C'est scandaleux en cette période d'inflation qui frappe davantage les ménages aux revenus les plus bas pour qui les hausses de loyer ou des primes-maladie grèvent les budgets.»

Il faut aussi relever que le PLR aurait voulu que cette baisse soit de 4% mais l'a retirée en Commission financière car elle aurait nécessité une majorité qualifiée qu'il n'aurait pu atteindre, de quoi grever quatre fois plus les pertes du canton et des communes.

Les communes parlons-en! Cette baisse les frappe également, alors qu'elles n'ont même pas été consultées par le Conseil d'Etat à majorité PLR lorsqu'il a proposé cette baisse fiscale. Ainsi, à la Chaux-de-Fonds, cette diminution de 1% représente plus de 600 000 fr. de pertes de recettes par année alors que le budget 2024 affiche un déficit de 8,4 millions de francs.

Il faut aussi signaler que le PLR a récolté les signatures pour augmenter la défiscalisation des primes-maladie. Coût de l'opération pour les communes si elle devait un jour être appliquée? 20 millions. Pour la Chaux-de-Fonds, ce serait 3,5 millions de francs

de pertes fiscales. Cheffe du groupe PoP au Conseil général chaux-de-fonnier, Lara Zender a fustigé en plénum cette réalité: «Ces baisses fiscales se font au détriment des services publics et des prestations à la population. Prenons quelques exemples: le «Centre de santé scolaire » a la dotation la plus faible des cercles scolaires du canton, alors même que la ville souligne son importance. Les limitations financières posées par la droite, et qui ne visent qu'à un équilibre d'épicier, sacrifient la sécurité et la santé du personnel sur l'autel du bénéfice à court terme. Sans aucune vision.»

Au Locle, le constat est peu ou prou le même. La baisse linéaire de 1% pèse 220000 fr. pour 2024 alors que le budget présente un déficit de près de 2,5 millions de francs. L'initiative pour une hausse de la défiscalisation des primes-maladie coûterait quant à elle plus d'un million de franc par année. Le popiste Vivian Bologna a fustigé cette politique des caisses vides: «Ceux qui se plaignent de la mauvaise gestion des finances tiennent un double discours: d'une part, ils aimeraient un déficit plus faible, voire des chiffres noirs, d'autre part ils pratiquent la

politique des caisses vides pour ensuite justifier des baisses de prestations à la population, aux plus démunis en particulier.»

Le PLR ne vient-il pas de proposer la suppression des allocations de Noël et des prestations complémentaires communales AVS. Chef du groupe PoP au Conseil général loclois, Jean-Marie Rotzer a parlé de racisme anti-pauvres.

A Val-de-Travers, le constat est presque le même à la différence près que la droite y est majoritaire: le budget prévoyait un déficit de 2,3 millions de francs. Insupportable pour la droite qui a fait passer un amendement PLR demandant des coupes pour 800000 fr. sans toutefois faire de proposition concrète. «Je suis particulièrement gêné que le plus grand parti de la commune ne soit pas capable de proposition concrète. Est-ce pour ne pas se mettre le personnel communal à dos, en disant que ce n'est pas de sa faute si la commune touche aux salaires?», a fustigé le popiste Philippe Vaucher, président de la section POP de Val-de-Travers.

En ville de Neuchâtel, le débat sur le budget 2023 avait été très houleux, le Conseil communal ayant voulu geler la progression salariale du personnel communal. Rien de tel cette année, puisque échelons et compensation du renchérissement ont été prévus et que le budget 2024 a été accepté par l'ensemble des groupes. «Même avec des rentrées fiscales meilleures que les autres années, la situation financière délicate de la Ville l'a conduite à limiter ses investissements à 50 millions de francs par an, ce qui va ralentir et complexifier la réalisation de grands chantiers comme l'assainissement énergétique des bâtiments», relève Thomas Perret, conseiller général POP.

On le voit: les effets de la double majorité de droite au Conseil d'Etat et au Parlement se font clairement sentir.



CHARGES GÉO-TOPOGRAPHIQUES «IL FAUT RESTER VIGILANTS»

Fin octobre 2023, le Grand Conseil validait la nouvelle répartition des charges géo-topographiques pour le plus grand soulagement du PoP. Retour avec Julien Gressot sur ce dossier qui offre un bol d'air aux communes d'altitude.

Julien, le PoP a œuvré d'arrache-pied durant plusieurs années pour une autre répartition des charges géo-topographiques. Avec cette décision tout va bien dans le meilleur des mondes?

Ce serait trop beau! Mais il est juste de s'en réjouir. Dès cette année, les communes d'altitude percevront 11,8 millions des 23 millions que le canton perçoit de la péréquation fédérale pour les frais liés aux charges d'altitude. Nous aurions bien sûr voulu avoir davantage, mais aurions aussi pu obtenir moins. C'est donc un bon. Le hic principal provient du fait que le Conseil d'État a déjà annoncé qu'il allait chercher des compensations ces prochaines années, démontrant que la question des flux canton-communes demeurera probablement centrale durant les législatures suivantes.

Tu évoques l'initiative lancée fin 2019 demandant en effet que 90% de la manne fédérale revienne aux communes. Que réponds-tu à ceux qui voient le verre à moitié vide?

Qu'il faut regarder l'évolution de ce dossier. Le chemin pour arriver à ce compromis a été long et semé d'embûches. Le système de compensation des charges dues à des facteurs géo-topographiques a été initié par la Confédération en 2004. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises sur le sujet, mais sans obtenir de réponse.

L'initiative «Pour une juste répartition de la péréquation fédérale» dans laquelle le PoP s'est engagé de manière assidue a rapidement récolté les 4500 signatures nécessaires. Il était devenu urgent de trouver des solutions financières pour les communes dont les pertes de revenus fiscaux – suite à des réformes fiscales qui ont profité au canton - ont accru le déficit de manière insupportable, notamment pour les communes d'altitude. La solution de compromis, même si elle ne prévoit pas les montants de l'initiative, a les reins solides dans la mesure où elle a été approuvée par une écrasante majorité du Parlement. C'est ce qui me fait dire que le verre est plutôt plein.

Si on entre dans le détail du résultat obtenu, quels sont les éléments qui te satisfont le plus?

Tout d'abord, d'avoir obtenu que le Conseil d'État reconnaisse le problème. Son premier rapport sur ce dossier a terminé au fond d'un tiroir, fait rarissime. Il

concluait à l'inexistence de surcoûts pour les communes d'altitude...

Maintenant, concrètement, une ville comme La Chaux-de-Fonds touchera 5,3 millions de francs par année, Le Locle, quelque 1,3 million. Par ailleurs, une commune comme Val-de-Travers obtient davantage que dans la variante du Conseil d'État même si elle se situe à moins de 800 mètres, mais dont les caractéristiques climatiques sont celles d'une région située à une altitude plus élevée. De manière générale, aucune commune ne ressort perdante, ce qui est positif.

Pour conclure, quel enseignement majeur retiens-tu de ce dossier?

Pour le PoP, il est symptomatique de notre façon de faire de la politique. Proches des réalités du terrain, nous avons ici travaillé pour le bien des populations des communes concernées. Nous avons fait concilier le travail de terrain de la récolte des signatures avec le travail parlementaire qui a porté la volonté de changement. Au final l'objectif d'équité et le rééquilibrage entre les charges cantonales et communales a été atteint. Même s'il repose sur une assise solide, ce compromis ne sera pérenne que si nous restons vigilants, tant le Conseil d'État semble vouloir prendre de la main droite ce qu'il a donné de la gauche.

Vivian Bologna



GRAND CONSEIL PAS DE SOUTIENS AUX LOCATAIRES

Les locataires neuchâtelois auraient pu espérer quelque chose pour affronter les hausses de l'énergie si la motion populaire de l'ASLOCA neuchâteloise avait passé la rampe. Autant le dire tout de suite, à gauche, seuls le POP et les socialistes l'ont soutenue.

La popiste Marina Schneeberger a défendu le soutien à cette motion populaire «qui est toujours d'actualité. Pour 2024, Viteos, par exemple, a augmenté le prix de l'électricité de 23,7%. Et cette hausse des prix de l'énergie risque de s'inscrire dans la durée...» La motion demandait une allocation énergétique pour aider les ménages modestes et précaires. Celle-ci pouvait être sous forme de réduction d'impôt ou de bons valables chez les distributeurs d'énergie ou réalisée selon les propositions du Conseil d'Etat. «Dans notre canton 70% des habitant-e-s sont locataires et sont donc captifs de leurs loueurs. Même si en tant qu'individus, ils veulent faire des économies d'énergie, seules des petites sont possibles. Ils ne sont pas responsables de l'état de leur immeuble, ni du chauffage choisi. Ils savent également que si des assainissements sont réalisés par le propriétaire, leurs loyers vont certainement augmenter, souvent fortement.»

Parmi les bonnes nouvelles, parlons du postulat interpartis porté par notre députée Sarah Blum, demandant l'amélioration du taux d'encadrement à l'école obligatoire: «Des élèves qui captent l'attention de leur enseignant-e au détriment des autres, des comportements inadéquats, des instit' au bord de l'épuisement et qui n'ont pas l'impression d'exercer le métier pour lequel ils ont été formés.»

Le postulat a été largement approuvé. Le Conseil d'Etat devra se pencher sur plusieurs pistes telles que la baisse des effectifs dans les classes, notamment en pondérant différemment le nombre des élèves avec des besoins éducatifs particuliers ou

dont le comportement est problématique sans qu'un diagnostic soit forcément posé et en définissant l'encadrement adéquat selon les profils des élèves. «Nous pourrions aussi imaginer allouer des enveloppes par cercles / centres afin de garder une proximité et agir au plus près des besoins des élèves », note Sarah Blum.

Autre piste, le renforcement du soutien individualisé quand il est nécessaire, avec par exemple une aide éducative en classe qui permettrait d'aider les autres élèves. Enfin, le déploiement du co-enseignement avec par exemple des équipes pluridisciplinaires et en privilégiant la présence d'éducatrices et d'éducateurs en 1-2FR. «Signalons encore que les deux premières années de scolarité sont cruciales, car ce sont souvent là où les signalements se font et où l'on accueille les élèves allophones, en situation de handicap, avec des TSA ou encore des problèmes de comportement. Une attention particulière devra donc être mise sur ces classes-là», conclut Sarah Blum.

Sur notre site internet, le résumé plus complet de la session du Grand Conseil.

vb



LITTORAL ÉLECTIONS COMMUNALES: DU TRADITIONNEL ET DE L'INÉDIT

Les élections communales 2024 auront lieu le 21 avril et la section Littoral du POP neuchâtelois présentera des candidats et des candidates de manière à la fois traditionnelle et inédite.

Traditionnelle, car une liste de plusieurs camarades est d'ores et déjà sur le point d'être finalisée pour le législatif de la commune de Neuchâtel. Inédite en raison de la candidature de Mathieu Agresta à l'exécutif de la Ville et de Kim Sansonnens au législatif de Cortaillod.

Inédite donc, car cela fait déjà 8 ans que le POP n'avait plus proposé de candidature jeune au Conseil communal du chef-lieu et encore plus longtemps que le parti n'était plus présent simultanément sur une commune bastion du PLR sur le Littoral lors d'élections à cet échelon. Que le POP parvienne, contre vents et marées, à proposer au suffrage universel, des militants et des militantes prêts à s'engager dans le jeu parlementaire tient de la prouesse et démontre à la fois sa vitalité et sa ténacité.

Car l'époque n'est pas à rire. Crises économique, sociale, géopolitique, climatique, sanitaire jalonnent le quotidien des populations depuis trois décennies, sans trêve, ni relâche. Les soubresauts chaotiques de la société capitaliste entraînent désastres et catastrophes en cascade et provoquent parallèlement la montée en puissance des réponses politiques autoritaires. Les défis historiques qui en découlent et se posent à nous sont gigantesques.

Dans ce contexte de brutalisation générale des rapports sociaux, la commune reste la forme d'organisation politique la plus proche des citoyen-ne-s d'un territoire donné. Elle constitue également un rempart ou une ligne de défense contre la détérioration des conditions d'existence de la population. Seule, elle peut prendre à son échelle des décisions qui permettent de maintenir un tissu de prestations sociales pour ses habitants. A cette aune, le Parti ouvrier et Populaire a un rôle à jouer primordial.

Non seulement dans la défense d'une politique municipale clairement de gauche, que ce soit en termes de logement, de transports, d'accès aux services publics, à la culture, aux structures d'accueil, voire même de sécurité, bref au subventionnement d'un large éventail de prestations en faveur de la population et, en particulier, des classes populaires. Mais aussi, comme garant d'une boussole politique, évitant les dérives, tout à la fois de droite et sociales-démocrates, propres à un système politique qui se satisferait volontiers d'un bipartisme à l'américaine pour sauvegarder les intérêts de ceux qui le dominent.

Du traditionnel et de l'inédit, voici le slogan dialectique que la section Littoral du Parti ouvrier et Populaire propose à la sanction populaire et qui vise, grâce à ses candidats et ses candidates, le développement d'une politique inventive et émancipatrice dans un contexte historique hautement périlleux.

Julien Binggely

LA CHAUX-DE-FONDS UN POP AMBITIEUX!

La section de La Chaux-de-Fonds a dévoilé le 22 janvier sa liste pour le Conseil communal lors des élections communales du 21 avril.

Le conseiller communal sortant Théo Bregnard est accompagné de Sarah Blum (enseignante d'histoire et d'allemand, députée, cheffe du groupe Vertpop au Grand Conseil), Sabrina Vollers (biochimiste, directrice dans une entreprise pharmaceutique, conseillère générale), Lara Zender (étudiante en histoire, serveuse, conseillère générale, cheffe du groupe POP au Conseil général) et Karim Boukhris (historien, conseiller général).

Le POP a pour objectif d'améliorer la vie des gens, quels qu'ils soient. Les points principaux: politique fiscale juste, services publics forts et de proximité, école ouverte et inclusive, places d'accueil pré- et parascolaire en suffisance, renforcement

de la gérance communale pour contrer la hausse des loyers, maintien d'un hôpital de soins aigus dans les Montagnes, offres culturelles et sportives, accroissement de l'offre de transport public et de mobilité douce, relance d'une allocation de solidarité pour les plus précaires.

Le POP entend consolider sa présence au Conseil communal et participer à l'élection d'un quatrième représentant de la gauche.

Pour le Conseil général, il entend œuvrer au maintien de la majorité de gauche et conquérir un ou deux sièges supplémentaires pour passer de sept à huit ou neuf élu-e-s.

Cinq capsules vidéo présentent avec humour les cinq candidats-e-s au Conseil communal. A découvrir en scannant ce code QR.



LA GRENADE

Elections communales, enjeux cantonaux?

Notre Canton aime se présenter «à la pointe»: de l'innovation, de la technologie, de l'inclusivité. Mais s'il y a bien un domaine dans lequel il excelle réellement, c'est dans la pression économique imposée à ses communes.

Réforme fiscale de 2011, réforme de 2019, rétention de la péréquation pour les charges géotopographiques, baisse d'impôt linéaire et inégalitaire de 1% pour 2024: les exemples de décisions cantonales prises au détriment des communes sont légion (sur le sujet je vous recommande vivement la lecture du programme communal de la section de La Chaux-de-Fonds).

Le Canton mène une politique anti-sociale, ultralibérale, dans une logique délétère de concurrence fiscale avec les autres cantons et de concurrence entre les villes, de logique de rationalisation au détriment des spécificités locales (attaque de l'hôpital des Montagnes, réunification à marche forcée du CPNE).

Mais ce sont les communes qui font un canton, et nous avons plus que jamais besoin de voix fortes, nombreuses et de gauche dans nos exécutifs et nos législatifs pour nous faire entendre.

«Rends l'argent» criait la France à François Fillon en 2017, un mot d'ordre que pourront reprendre pour quatre ans les élus et élues des communes neuchâteloises.

Matthieu Reverchon

LA CHAUX-DE-FONDS

REDISCUITER DE L'HABITAT ET RÉAPPRENDRE À FAIRE SOCIÉTÉ

Début janvier, un collectif nommé Espacito a investi un bâtiment inoccupé à La Chaux-de-Fonds. Son but: proposer un espace hors des logiques marchandes et ouvert à toute la population sans discriminations. Cette occupation permet de créer du lien, d'une autre manière.

Cette initiative part notamment du constat que la plupart des lieux de sociabilisation, autour de luttes ou politisés, sont principalement des bars et d'autres espaces de consommation. Loin de fustiger l'importance de ces espaces, le collectif Espacito propose de repenser nos lieux de sociabilisation, de rencontre, d'activités et de manière générale de vivre ensemble. Tant dans ses buts que dans son fonctionnement, le collectif promeut l'autogestion et met en avant les valeurs anticapitalistes et la convergence des luttes. Loin d'un sectarisme dont la droite et

les médias nous rabâchent les oreilles, ce collectif se veut un espace pour toutes et tous afin de faire société, différemment.

La Chaux-de-Fonds regorge de bâtiments vides ou mal entretenus. Nous soulevons déjà cette problématique il y a quelques mois au Conseil général afin de voir ce que la Ville pouvait faire pour rééquilibrer le rapport de force entre locataires et propriétaires. Réponse: nada. Il nous faut repenser notre manière d'occuper la ville, réfléchir à qui elle appartient et à qui elle profite. Nous avons besoin de ces lieux de luttes, de ces espaces alternatifs qui proposent une autre voie. Les politiques actuelles, comme celles des lobbys de l'immobilier soutenues par le Conseil national, ne sont pas la solution et ne font que renforcer les fractures de notre société. Il est peut-être temps, à l'instar de ce collectif, de mettre davantage l'accent sur l'usage plutôt que sur la propriété.

Lara Zender

VAL-DE-TRAVERS «VOUS AUREZ MAL LU LE TRACT»

La section PoP de Val-de-Travers a profité de la Foire d'automne de Couvet pour parler de son activité depuis sa création en 2006. "Comme à notre habitude, nous aimons profiter de moments d'échanges avec la population. Pour débattre, partager un bol de soupe et parler de nos actions passées et futures. C'est peut-être la meilleure partie de l'action politique car elle est libre de toute pression et ne s'accommode d'aucuns calculs. Cela rend de tels moments précieux et nous donne la force et le courage de continuer notre action.

Pour la foire de Couvet, nous avons écrit un tract en forme de bilan. Certaines personnes nous disaient parfois : «Il ne suffit pas de promettre des choses, encore faut-il les faire !»

Et nous pouvions alors répondre : «Vous aurez mal lu, ce qui est écrit sur ce tract, c'est justement ce que nous avons fait, pas des promesses mais des réalisations !»

Voici donc ce tract que nous avons distribué sous la pluie de la foire d'automne !

Qu'a fait le POP du Val-de-Travers depuis sa création en 2006?

La liste ci-dessous ne se veut pas exhaustive. Son but est simplement de mettre en évidence quelques combats et réalisations que nous avons menés ou initiés. Certaines de nos propositions ont été reprises par le Conseil communal et acceptées par le Conseil général. Cela démontre qu'il est important de proposer et d'insister pour que ce qui paraît irréaliste au départ devienne réalité quelque années plus tard.

Santé

- Subventions des soins dentaires pour les enfants en âge de scolarité.
- Défense de l'hôpital public et des urgences 24h/24.
- Promotion de la polyclinique publique de Couvet.
- Défense de la qualité du service des ambulance malgré sa regrettable privatisation.

Jeunesse

- Attention permanente pour des crèches et un accueil de l'enfance pour chaque enfant (un enfant = une place en crèche).
- Reconnaissance et subventionnement du Centre de jeunesse BARAK.
- Création et mise en place d'un Parlement des Jeunes.

Social

- Création d'un fond de solidarité COVID
- Intervention pour plus de bancs utilisables toute l'année

Patrimoine

- Référendum contre la vente de la patinoire.



- Référendum contre la vente des domaines agricoles de Longeaignes et des Oeuillons.

Nature et écologie

- Inscription de Val-de-Travers comme « Commune sans OGM ».
- Généralisation de l'utilisation de vaisselle réutilisable lors de manifestations sur le domaine public.
- Extinction de l'éclairage public à partir de minuit.

Transports

- Mise à disposition d'une salle d'attente à la gare de Fleurier.
- Interventions pour que les arrêts de bus soient équipés d'abri.
- Initiative cantonale pour des transports publics gratuits.
- Demande de déneigement des « parcelles » pour favoriser la mobilité douce.
- Pétition «Pour une réouverture large des guichets de la gare de Fleurier»

Mais militer au POP, c'est aussi, selon ses envies et possibilités

- Récolter des signatures pour des initiatives, des référendums et des pétitions.
- Écouter la population et relayer ses besoins.
- S'engager dans diverses commissions ou groupes de réflexion.
- Participer à des manifestations.

Envie de rejoindre la section? Alors tu peux la contacter en écrivant à son président Philippe Vaucher: ph.vaucher@gmail.com

Les militant-e-s de Val-de-Travers

VAL-DE-TRAVERS SOUPER CONVIVAL OUVERT À TOUT LE MONDE

Le vendredi 9 février dès 18h à la salle UNIA de Fleurier, le POP du Val-de-Travers vous convie à un moment d'échange pour parler ensemble de ce qu'un petit parti comme le POP peut faire pour le bien de la population au niveau communal, avec la participation de Denis de la Reusille.

Au menu : soupe à la courge et tartes, échange d'idées, de projets et bons moments passés ensemble! Repas et boissons offerts, tirelire.

Vous pouvez vous inscrire au 079/811.06.17, mais si vous vous décidez au dernier moment, venez sans vous annoncer, vous serez toujours les bienvenu-e-s !

LE LOCLE RACISME ANTIPAUVRES ET AIDE AUX PLUS RICHES

Les élections communales du 21 avril sont une échéance cruciale pour la population, en particulier pour celle qui peine à joindre les deux bouts.

Deux dossiers traités par le Conseil général récemment illustrent à merveille cette réalité. La droite vide les caisses de la commune par ces baisses d'impôts dont profitent principalement les plus fortunés (voir en page 2). Tout en vidant les caisses, le PLR dénonce le manque de moyens financiers et propose, pour combler le trou, de supprimer les allocations de Noël et les prestations complémentaires communales qui permettent aux plus démunis de vivre un peu mieux. Lors de la séance du budget 2024, le chef du groupe POP au Conseil général, Jean-Marie Rotzer, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer ce «racisme antipauvres. Enfin la droite avance à visage découvert et montre ses préférences pour les plus nantis. Après avoir fait passer au Grand Conseil une réduction d'impôt qui ne profitera qu'aux plus riches, le PLR veut supprimer ce qui permet aux plus faibles de survivre.» Le POP a fait bloc avec ses alliés de gauche pour balayer cette proposition indécente.

Autre exemple: le PLR veut étendre les bénéficiaires du Fonds communal de l'énergie en indiquant que «ce fonds, financé par l'ensemble des consommateurs d'électricité locloise, sert exclusivement à financer des projets de la Commune». Il met en opposition les propriétaires privés et la Commune. Or les premiers bénéficient aussi des rénovations des bâtiments publics en tant que contribuables. Lorsque la Commune finance des améliorations énergétiques, c'est l'ensemble de la collectivité qui est gagnante. Les privés ne sont donc pas les oubliés que la motion laisse entendre. Au contraire. Si les privés pouvaient bénéficier des soutiens de ce fonds, ils en seraient donc doublement bénéficiaires, comme privés d'une part, comme contribuables ensuite. Lorsqu'on sait que les propriétaires privés ne constituent qu'un tiers environ de la population, on peut se demander si les soutenir encore davantage – même au nom de l'écologie – est bien pertinent. On sera en tout cas plus enclin à soutenir une personne qui rénove un immeuble locatif où les locataires bénéficieraient aussi d'une rénovation par le biais d'une baisse des charges.

Être majoritaire au Locle, c'est donc mettre en oeuvre une politique solidaire, favorable au plus grand nombre. *vb*

RÉFÉRENDUM LE SSP SE BAT CONTRE EFAS, LE POP SOUTIENT

Le POP soutient le référendum du Syndicat des services publics – SSP – contre la modification de la LAMal – EFAS - décidée par le Parlement le 22 décembre 2023. EFAS est une réforme radicale du financement du système de santé. Elle est antisociale, antidémocratique et menace les conditions de travail des personnels de santé ainsi que la qualité des soins, notamment pour les aîné-e-s, critique le SSP. Elle soumettra les EMS et les soins à domicile à la même logique du profit et de la concurrence qui a déjà conduit à la fermeture d'hôpitaux et à des suppressions de postes dans la plupart des hôpitaux publics de Suisse. EFAS

est un transfert de responsabilités des cantons vers les caisses maladie, qui auront encore davantage de pouvoir.

Avec EFAS, les primes et les participations aux coûts risquent d'augmenter plus fortement, en raison du désinvestissement des cantons. Les coûts des soins dits de longue durée (EMS et soins à domicile), qui augmentent rapidement pour des raisons démographiques, devront être davantage financés par les primes. Les personnels de santé sont à bout de souffle depuis des années. Avec EFAS, cette pression va encore s'accroître car les dotations en personnel et les salaires seront les cibles principales pour économiser. *ssp-vb*

IMPÔTS, AGENDA ET CONTACTS

Impôts

Le POP aide la population pour ses déclarations d'impôts. Que ce soit au Locle ou à la Chaux-de-Fonds, nos militant-e-s apportent leur soutien à un prix populaire.

Pour prendre rendez-vous, il suffit de téléphoner entre 9h et 11h30 au 077 506 92 23 pour un rendez-vous au secrétariat de La Chaux-de-Fonds ou au 077 949 21 61 pour un rendez-vous au Locle.

Même si nous n'avons pas de permanence dans l'ensemble du canton, le POP aide les personnes des quatre coins du canton si elles peuvent venir dans nos secrétariats du Haut.

Agenda et contacts

Parti cantonal (Versoix 7, la Chaux-de-Fonds)

- pop.neuchatelois@bluewin.ch ou www.pop-ne.ch
Suivez-nous sur Insta [pop_neuchatel](#) ou FB [popneuchatel](#)
- Comité cantonal le 14 février au Théâtre Tumulte à Peseux à 20h.

Section de La Chaux-de-Fonds (Versoix 7)

- pop.lachaux@pop-ne.ch
- Séances de section: un lundi sur deux à 20h

Le Locle - Les Brenets (Envers 7, au Locle)

- pop-lolocle@pop-ne.ch
- Séances de section : tous les lundis à 20h pour préparer les élections communales

Littoral

- neuch@pop-ne.ch

Val-de-Travers (Unia Fleurier)

- val-de-travers@pop-ne.ch
Souper du 9 février, voir ne page 6

Jeunes POP neuchatel@jeunespop.ch

VOTATIONS DU 3 MARS UN GRAND OUI À LA 13^e RENTE AVS

Loyers, primes d'assurance-maladie, électricité ou transports publics: les hausses de prix ont fait perdre depuis 2021 l'équivalent d'un mois de rente en pouvoir d'achat aux personnes retraitées. Les rentes permettent de moins en moins de couvrir le coût de la vie. Une 13^e rente AVS compenserait cette perte de pouvoir d'achat – pour les retraité-e-s actuels et futurs. C'est l'argument principal des associations, syndicats et partis, dont le POP, pour soutenir ce texte. C'est une question de dignité. La population ne s'y trompe pas puisqu'un sondage datant de mi-janvier donne 71% de personnes favorables à l'initiative ratissant bien au-delà du clivage gauche/droite.

La classe moyenne, qui ne bénéficie pas d'autres aides, en profitera directement. L'AVS est beaucoup trop basse: les rentes AVS moyennes oscillent autour de 1800 francs par mois. Les revenus trop bas à la retraite sont un sujet d'inquiétude croissante, et la hausse du coût de la vie n'arrange rien. «Les gens qui ont vécu tout leur vie avec des revenus moyens, ne savent pas comment s'en sortir. Notre initiative pour une 13^e rente AVS apporte une réponse concrète aux retraité-e-s, et donc également aux retraité-e-s de la classe moyenne, qui sont aussi touchés par l'inflation», déclare Pierre-Yves Mailard, président de l'Union syndicale suisse.

Un renforcement de l'AVS serait une bonne affaire pour 90% des gens qui travaillent. C'est la seule forme de prévoyance à laquelle tout le monde a droit, et toutes et tous – à commencer par les femmes – profiteraient de l'amélioration immédiate des rentes. «Les personnes qui ont travaillé et cotisé toute leur vie à la prévoyance vieillesse méritent une rente



décente», souligne Denis de la Reussile, ancien conseiller national POP.

«La 13^e rente AVS vient en aide précisément à celles et ceux qui en ont le plus besoin: travailleurs et travailleuses à petit budget, dont beaucoup de femmes dans les branches à bas salaires, personnes travaillant à temps partiel et travailleuses exerçant des professions physiquement exigeantes. En effet, plus de 9 assuré-e-s sur 10 reçoivent plus de l'AVS à la retraite qu'ils n'ont cotisé», relève Vania Alleva, présidente d'UNIA.

Le 2^e pilier n'offre aucune protection face à l'inflation, ni aucune garantie des prestations de rente en échange des cotisations salariales versées. Depuis des années, les assuré-e-s doivent s'acquitter de cotisations salariales toujours plus élevées auprès de leur caisse de pensions, tandis que leurs perspectives de rentes baissent. Et le Parlement veut encore abaisser le taux de conversion dans le 2^e pilier, alors même que les caisses de pen-

sions jouissent d'une situation financière positive. Les assurances et les caisses de pensions continueraient à se servir dans l'avoir d'épargne des travailleuses et travailleurs, leurs frais de gestion s'élevant entre-temps à sept milliards de francs par an.

Il en va tout différemment pour l'AVS: le taux de cotisation y est stable et ses frais administratifs sont bas et n'augmentent pas. En plus d'être particulièrement sociale, l'AVS est donc aussi la forme de prévoyance vieillesse la plus efficace et la plus sûre. Les perspectives financières de l'AVS publiées par la Confédération le confirment: la situation financière de cette assurance sociale est stable. Elle enregistrera au cours des prochaines années un excédent de près de trois milliards de francs par an. Loin des scénarios catastrophe des dernières années, la fortune de l'AVS atteindra d'ici la fin de la décennie 67 milliards de francs. Soit environ 20 milliards de francs de plus qu'aujourd'hui.

Nous avons besoin de vos dons, petits ou grands !

Vos contributions nous permettent de produire ce POP Info!

CH66 0900 0000 2300 2495 2

POP Neuchâtelois, Versoix 7, 2300 La Chaux-de-Fonds


Parti ouvrier et Populaire

